



65, rue Lessard  
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0  
Téléphone : 450 886-3867

## **AVIS PUBLIC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 505-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PIIA NUMÉRO 505, AFIN DE RETIRER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 505**

**AVIS** est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2023, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Matha a adopté le Règlement numéro 505-12 modifiant le Règlement de PIIA numéro 505 afin de retirer les travaux de démolition de l'application du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 505.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé par la MRC de Matawinie ainsi qu'aux dispositions du Document complémentaire, le 21 avril 2023.

Prenez en outre avis que le Règlement 505-12 est entré en vigueur en date du 21 avril 2023 et est disponible pour consultation sur notre site Internet au [www.municipalitestjeandematha.qc.ca](http://www.municipalitestjeandematha.qc.ca) ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

---

Isabelle Falco  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe